



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et PEGC

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°4 – 4ème trimestre 2020 - octobre - SNUipp-FSU24



MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 8 octobre 2020



Édito

Jean Mimi, ton nez s'allonge !

Toute ressemblance avec des personnes existant ou ayant existé est fortuite...

- « Une centaine d'écoles fermées, et plusieurs centaines de classes ! » dit le dircab...

- « Ah, oui, en effet, ça fait beaucoup ! C'est même trop, avec tous ces gamins chez eux, ces parents qui ne peuvent pas travailler, et ces fainéants de profs qui se la coulent douce à la maison ! Vous auriez une solution ou une proposition ? » dit le Jean Mimi

(suite en page 2)

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito
3 & 4	✧ Direction d'école ➢ GT direction Dordogne ➢ GT ministériel
5	✧ Témoignage d'une collègue
6	✧ Formation ➢ La formation ne constellation ➢ Les 108 heures
7	✧ Carrières et salaires
8	✧ ASH ➢ Des moyens pour les Rased ➢ Réforme du CAPPEI
9	✧ Revendications ➢ Journée de carence ➢ Résultats du mouvement ➢ Communiqué FSU
10	✧ En bref
11	✧ Bulletin de syndicalisation
12	✧ Agenda * Ris * A retenir

U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

- « Ben, on pourrait déjà changer les masques « slip » des profs. Ils ne font que gueuler ! Et peut-être voir comment on pourrait alléger les groupes classe pour éviter les « amas » d'élèves ? Le souci, c'est que c'est un peu tard, nos concours sont vides, on a épuisé les listes complémentaires et surtout on n'avait rien anticipé. Et de votre côté, une idée de génie, monsieur le Sinistre ? » Interroge le dircab !

- « Oui, je viens d'être touché par la grâce ! Un cas de suspicion de COVID suffisait pour fermer une classe, et bien à partir de mardi, ce sera 3 cas ! On n'a qu'à leur dire que les gamins sont quasiment inoffensifs... ces crétins de parents et ces abrutis d'instits n'y verront que du feu. Et puis ils grognent, mais ça ne va jamais plus loin !!! Je suis un génie » dit le Jean Mimi. (« sans bouillir ! » se dit le dircab mais plus personne n'a ce référent culturel, alors il se tait !)

Une semaine plus tard, sur les ondes de France Pinder, Jean-Mimi s'exprime dans l'émission matinale « Dur dur d'être un menteur » animé par Jean Pierre Anisette :

- « La situation est sous contrôle, il n'y a quasiment pas de classes fermées. Le virus circule partout, mais pas à l'école. Il est pas magique, votre Jean Mimi ? »

Puis, hors antenne, en OFF, au journaliste, Jean Mimi parade :

- « Ces cons de profs et ces demeurés de parents, on leur faire avaler n'importe quoi, on bidouille le protocole, on manipule 2 ou 3 chiffres, on dit que tout va bien. Et surtout, dans le même temps, les moyens, aux oubliettes, la revalorisation, la formation, les conditions de travail, la surcharge, les programmes et tout le toutim, on s'en tamponne ! Je dirai à ces soumis de recteurs, rectrices et DASEN d'assurer le SAV. Ceux-là, ils obéissent au doigt et à l'œil, bien aidés par quelques IEN, mais pas tous hélas ! Chez ceux-là, certain.e.s sont dur.e.s à cuire et même syndiqué.e.s parfois, vous vous rendez-compte ? Franchement, y a plus de valeurs, tout fout le camp, on devrait pouvoir les virer ces félon... Mais quand même je suis fier de moi. Même Kim Jong-Un n'est pas aussi fort, (rires)... »

- « Mais monsieur le Sinistre, vous n'y allez pas un peu fort ? » dit Jean-Pierre Anisette

- « Mais non, mon vieux, vous êtes pas dans le « hype », je suis même trop cool. Je leur fais miroiter 2 ou 3 petites crottes, comme aux directrices et directeurs d'écoles avec une petite prime par-ci, des petits groupes de travail par-là animés par les DASEN et qui ne servent pas à grand-chose ! C'est ça l'important mon garçon, faire semblant de se préoccuper des profs pour mieux les enfler !!! »

- « Mais, ils y croient à vos salades et votre mascarade ? » dit JPA

- « Mais non, ils n'y croient pas, c'est là que c'est drôle, mais ils ne disent rien, lol ou mdr ou ptdr comme disent tous ces ignares de nos lycées bidons. » s'esclaffe Jean Mimi.

- « Non, mais franchement, vous êtes immonde ! » s'indigne JPA

- « Mon pauvre ami, je vais même vous dire mieux. Quand je suis arrivé au ministère, Najat, m'a filé un super tuyau quand elle m'a largué les clés du camion. Elle m'a dit, pour les endormir ou du moins pas les réveiller, il faut que tu les matraques. Tu leur balances une news par semaine, voire par jour. Comme ça ils n'ont pas le temps de s'attarder sur la précédente qu'il en tombe une nouvelle »

- « Ah bon ? Elle aussi, elle a procédé de la sorte ? » s'étonne JPA

- « Franchement mon vieux, vous me décevez, mais bien sûr qu'elle a fait pareil : de l'info, du médiatique sur l'école tous les jours qu'elle a fait Najat... vous êtes journaliste ou pêcheur de carpes ? Quoique je n'ai rien contre les pêcheurs de carpes. Tiens, d'ailleurs, la semaine prochaine, je vais leur dire que les enfants qui pêchent la carpe présenteraient de réelles aptitudes pour la phonologie et la lecture des grandes oeuvres. Et toc, l'an prochain au plan de formation, c'est pêche à la carpe, et en constellations je vous prie, (rires). On couplera ça avec 3 heures sur la nécessité de la tenue républicaine des jeunes filles, et on est bons. Et vas-y biloute, roule Mimile, tranquiou Bilou !!! Je suis un génie » piaffe le Jean Mimi.

Quand la fiction est malheureusement rattrapée par la réalité... Allons-nous supporter cela encore longtemps et sans rien dire ? Redressons-nous, levons la tête, ce n'est pas une fatalité !

Commençons petit à petit, en toute légalité. Ne faisons pas remonter les tableaux des 108h, organisons ce temps-là dans l'école à notre guise, y compris les APC pour lesquelles nous décidons en équipe et en conscience. Nous sommes aussi nombreuses et nombreux à râler sur les animations péda subies. On a toute liberté d'y aller et ainsi dire ce que l'on en pense, on peut aussi « décliner » et venir aux RIS du SNUipp-FSU, c'est un droit pour toutes et tous.

Même si l'on entend encore ici ou là, qu'un fonctionnaire doit fonctionner, la loyauté a ses limites. Être fonctionnaire, ça n'a jamais empêché quiconque d'être intelligent et surtout de réfléchir. A bon entendeur... entendeur...

Alain Chabrillangeas : Co-secrétaire du SNUipp-FSU24

Covid et école, donnez votre avis

Pour porter haut et fort la voix des personnels.

Consultation nationale



à retrouver à l'adresse suivante : <https://consultation.snuipp.fr/covid-et-ecole-donnez-votre-avis>

Groupe de travail direction d'école



Ce groupe de travail s'est tenu à la DSDEN, le mercredi 23 septembre, en présence de l'administration, de directeurs représentants les circonscription et de 3 représentants des organisations syndicales.

1. Introduction de l'IA-DASEN :

- aurait souhaité que la tenue d'autres groupes de travail fasse suite à celui du 11/12/2019 dernier, mais les circonstances ne l'ont pas permis.
- souhaite pouvoir réunir le groupe de travail direction 3 fois par an sous la forme d'échanges, le but étant d'arriver pour les prochaines réunions à établir un ordre du jour partagé.
- conçoit que la situation est très prenante actuellement mais est conscient qu'il y a toujours tout le reste à gérer pour les directeurs d'écoles, d'autant plus que la très grande majorité est en classe.
- Le rapport Ferrier 1998 dénonçait déjà une situation impossible et intenable, où en est-on en 2020 ? Ce système semble convenir, mais n'est pas partagé par tous.
- disparités entre le monde rural et le monde urbain sur le territoire français et sur le nôtre (375 écoles de 1 classe à 21 classes) avec des problématiques différentes
- cela passe déjà par la reconnaissance de la fonction de directeur d'école
- rappelle les objectifs de la réunion :
 - identifier des tâches d'allègement (côté administratif) : la numérisation ne facilite pas mais multiplie les tâches ; la multiplication des demandes numériques est très lourde. Un travail est en cours dans une démarche de service public.
 - s'assurer du suivi des allègements et des conditions de travail du directeur.

Depuis la première rencontre, les pistes d'allègement des tâches n'ont pas vraiment abouti. Avec la COVID-19 on peut même dire que ces tâches se sont alourdies avec différents niveaux qui se superposent. Cependant l'analyse de cet allègement est en cours. Le groupe de travail permettra de s'assurer des mesures et des améliorations des conditions de travail.

2. Retour sur la période confinement et de déconfinement : quelles améliorations à apporter ? (si on devait reconfiner par exemple) M.Griffoul

Axe administratif

- Équipement professionnel numérique : (ordi, téléphone, impression...) pour télétravail
- DASEN : qui doit payer ?

- L'école n'est pas un établissement public comme un collège avec une ligne budgétaire le permettant, pas de reconnaissance financière de l'école.
- A voir avec l'évolution du statut de directeur
- L'évolution salariale du P.E. devrait intégrer l'acquisition du matériel Il existe des différences de dotations d'équipement, des disparités entre les communes

Axe relationnel

- modalité de communication (horaires des messages) outils de communication non-institutionnels (whatsapp...)
- définir un schéma de communication (DSDEN / Directeurs)
- sms/ mail quel canal favoriser ?
- définir un délai entre les annonces nationales et leur efficacité dans les écoles.

Axe pédagogique

- équipement professionnel pour la continuité pédagogique en télétravail (équipement numérique : accès, impression...)

Les directeurs d'écoles n'ayant pas de statut, pas de reconnaissance comme établissement public, cela serait un frein pour investir dans du matériel : téléphone... (pas de budget ???)

Les annonces Ministérielles faites avant les informations au corps enseignant sont à déplorer . Cette façon de procéder contribue à rendre le dialogue parfois difficile avec les familles.

Un directeur demande la possibilité pour les mairies de pré-remplir les fiches de renseignements dans onde pour alléger le travail. Cette demande est difficile à contenter car les secrétaires de mairies ont parfois des temps partagés et n'ont pas tous ONDE.

Pour les PAI : allergies/ intolérances... Informer les collectivités pour le temps périscolaire , cela peut-être abordé en conseil d'école.

Le manque de médecins scolaire sur le département est regrettable. Les postes existent mais ne sont malheureusement pas pourvus !

3. Relevé de conclusions - Besoins des directeurs :

- poursuite du suivi 2019/2020 dont une relance du travail avec l'UDM (Union Des Maires)
- édition d'un calendrier des actions éducatives
- formation en informatique : possibilité de visio-conférences courtes
- directeur multi-tâches et assure les délégations des mairies et du périscolaire (PAI et PPMS)
- ONDE : travail à relancer auprès des mairies pour une formation afin de faciliter la tâche des directeurs dans le remplissage des fiches de renseignement
- PPMS : la rédaction devrait incomber aux mairies
- création d'une page dédiée aux directeurs sur le site de la DSDEN24

4. Mesures annoncées par le Ministère pour les directeurs d'écoles : (circulaire du 25/08/2020)

- donner plus de temps aux directeurs-trices (2 jours de formations/an), plus de décharges quand les écoles en éprouvent le besoin et que les moyens de remplacement le permettent. En ce début d'année, aide supplémentaire accordée à deux écoles.
- simplifier et donner de la visibilité : les 108 heures sont maintenant sous l'entière responsabilité des directeurs-trices
- accompagner des temps de d'échanges supplémentaires.
- création de directeurs référents (pas en Dordogne)

En Dordogne cette année transitoire, tous les directeurs d'écoles ne pourront pas avoir la formation annoncée. Dès l'an prochain, ce serait résolu.

Groupes de travail ministériel à venir :

- travail vers de nouvelles règles de décharge
- travail vers des délégations de compétences des IEN aux directeurs : lesquelles ?
- travail vers une charte fonctionnelle de confiance entre les IEN et les directeurs
- travail vers une pérennisation des aides administratives complémentaires

Formation des directeurs en Dordogne :

- 295 directeurs à titre définitif moins ceux qui ont reçu la formation depuis moins de 3 ans.
- 4 modules de 3 heures
- 1 module de 6 heures en autoformation sur Magistère

Le contenu de la formation :

- remise à niveau des textes officiels
- gestion des élèves à conduites troubles
- numérique éducatif et métier de directeur
- analyse de pratiques

5. L'avis du SNUipp-FSU 24 :

Nous avons tenu à participer à ce groupe de travail sans aucune illusion. Nous avons porté nos inquiétudes mais aussi la réalité de ce que vivent les collègues au quotidien. (voir le témoignage d'une collègue en page 5)

Nous avons eu la sensation d'être écoutés mais pas entendus. Et si l'on met en parallèle le relevé de conclusions de décembre dernier, on s'aperçoit qu'il est quasiment identique à celui-ci : si peu de choses ont été faites !...et l'excuse de la COVID n'est pas suffisante !

Les récents envois sur les PPMS et les différentes enquêtes autour de la COVID ne font que confirmer nos craintes : d'allègement il n'y a point !

Malgré les discours apaisants et volontaristes du ministre, les faits le contredisent une fois de plus. Le dossier de la direction d'école reste un des points chauds du moment tant les bouleversements qui se préparent ont de quoi nous interroger et nous inquiéter.

Direction d'école en surchauffe

Intégralité de l'article sur le site national

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/direction-d-ecole-en-surchauffe>

Deux points étaient à l'ordre du jour de ce groupe de travail direction d'école qui s'est tenu rue de Grenelle le 23 septembre dernier.

Les décharges

Le ministère souhaite s'attaquer en priorité aux petites écoles sans décharge en mettant en réflexion la création d'1/8ème de décharge hebdomadaire qui pourrait se traduire par un jour de décharge toutes les deux semaines pour les écoles de une à trois classes. À la demande émise par le SNUipp-FSU et la plupart des organisations syndicales d'un quart de décharge hebdomadaire pour toutes les écoles qui n'en ont pas actuellement, la rue de Grenelle a opposé une fin de non recevoir évoquant un coût budgétaire trop important.

À ce stade, le ministère n'apporte aucune proposition à la nécessaire augmentation des quotités de décharge existantes pour l'ensemble des autres écoles de 4 classes et plus. Il y a pourtant urgence.

Les délégations de compétences

Alors que cette notion de délégation de compétences inscrite dans la loi Rilhac est toujours en discussion au parlement, l'exécutif semble vouloir aller vite sur le sujet. Or les directrices et les directeurs ne sont pas en demande de compétences supplémentaires mais au contraire d'un allègement de leur charge de travail. Le ministère a engagé la réflexion sur de possibles délégations de compétences pour des objets qui ne sont pas des petits sujets :

- L'accueil et l'accompagnement des stagiaires et néo-titulaires
- L'école inclusive et la coordination des PIAL
- Les activités péri et extra-scolaires en lien avec le projet d'école
- L'articulation du temps de l'enfant : PEDT et parcours inter cycles entre la maternelle et l'élémentaire et sur le cycle 3 à cheval avec le collège.

Alors que certaines de ces missions sont déjà dévolues à d'autres personnels comme les PEMF, on est loin d'aboutir à un allègement des fonctions de direction. Ces discussions mettent en évidence la méconnaissance du premier degré et une volonté d'établir des directions à la carte.

L'avis du SNUipp-FSU

Les demandes de la profession sont pourtant connues du ministère qui a lui-même mené enquête l'an dernier. Il est urgent de créer des emplois statutaires à temps plein pour l'aide à la direction et au fonctionnement de l'école. Toutes les écoles ont besoin d'une augmentation de leur temps de décharge. La partie administrative de la fonction doit être allégée et les tâches non indispensables pour la vie de l'école, les élèves et les familles doivent être supprimées. C'est de cela que les directions des écoles ont besoin en urgence et non pas d'une assignation de nouvelles compétences en fonction des appétences des uns et des autres.

Enfin, la question de la revalorisation salariale permettant de reconnaître véritablement la fonction de direction reste toujours d'actualité, au même titre que la rémunération de l'ensemble des personnels des écoles.

Nous vous invitons à débattre de tout cela en R.I.S. le 25 novembre de 14h à 17h à la Bourse du travail de Périgueux

Témoignage d'une directrice d'école, et enseignante d'une classe multi-niveaux de Dordogne

Le 18/09/2020

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Ce soir, je suis en colère.

Je suis une directrice d'école, et enseignante d'une classe multi-niveaux, vraiment en colère.

Cet après-midi, j'ai fait passer les évaluations nationales aux élèves de CE1, avec une très grande bienveillance. Pourtant, l'une d'eux à tout juste un niveau début CP, en attente de notification AESH, pour des troubles dys entre autres. Dès ce début d'année, je différencie son travail pour qu'elle puisse progresser à son rythme. Forcément, dès qu'elle a vu les quelques lignes de texte à lire (séquences 1 et 3, nous n'avons pas encore fait la 5), elle s'est sentie perdue et s'est mise à pleurer. J'ai cherché quelques mots avec elle, ceux qu'elle serait capable de déchiffrer, si je lui trace les ponts sous les syllabes, et je l'ai encouragée, abandonnant forcément le chronomètre. Et elle a donné le meilleur d'elle-même, n'arrivant pourtant pas à lire plus de 6 petits mots dans un temps raisonnable. Et on a poursuivi avec les questions, pour lesquelles elle a entouré les réponses au hasard. Et par chance, elle en a 3 de juste ! Mais ça, votre logiciel d'analyse ne le saura pas.

Ensuite, nous sommes passés aux syllabes et mots à encoder. Comme elle ne différencie pas bien les sons, elle essaie de lire sur les lèvres. Mais cette année, je porte un masque. Elle n'a donc même pas tous les outils pour s'aider. On s'adapte. On oublie là aussi le chronomètre. Et vous ne saurez jamais la fierté qu'elle a eue, quand au bout d'une grande minute, elle a réussi à écrire le « la » de « larme ». Mais votre logiciel ne lira que « lame » (et pas « l'âme » non plus). Que dire aussi des nombres au-delà de 59 ? Et de la soustraction ? Notions abordées durant le confinement. Alors que nous reprenons le sens de l'addition et de la soustraction, les tables d'addition, et les nombres, jusqu'à 59 pour l'instant, puisque ce n'est pas acquis. Certains ont répondu au hasard, tristes de ne pas savoir. Et ils auront quelques réponses justes ! Votre logiciel ne vous dira pas ce qui est su, ni ce qui relève d'un pur hasard.

Vous parlez d'évaluation positive, mais je ne trouve rien de positif dans ces évaluations, encore moins cette année. Vous prônez aussi la validation de compétences, plutôt que les notes. De ces évaluations, il en ressort un pourcentage ... Sans parler du fait que mes autres élèves doivent travailler en autonomie pendant ce temps (Ah, le ¼ heure de lecture individuelle et silencieuse tombe à pic!), mais c'est sans compter sur X qui tousse et éternue sans mettre ni coude (ni main!) devant sa bouche, et postillonne sur son voisin, qui panique. Lavage des mains, désinfection des tables. Ah, au fait, il n'a pas de fièvre donc symptôme ou pas symptôme du Covid, cette toux ?! Ses parents m'assurent qu'avant de lui donner du paracétamol ce matin, il n'avait pas de fièvre. Je dois leur faire confiance, c'est bien ça ?

Mais ce n'est pas la seule raison de ma colère. « Nous sommes prêts » dites-vous aux médias. Puis-je savoir ce qui était prêt ? Pas le protocole ni les consignes

sanitaires, qui changent chaque semaine. Nous sommes face aux enfants, et aux parents. Et je peux vous affirmer que c'est extrêmement compliqué à gérer au quotidien. Quelle perte de temps, d'énergie, et de crédibilité aussi.

Pas plus le matériel fourni aux enseignants pour répondre à la demande. Mon forfait de téléphone est de 2 heures par mois. Il a explosé dès la semaine dernière. Du coup, je ne peux plus rappeler les parents le soir ou le week-end, même si leur question est urgente, ou vos demandes impératives. Et c'est bien mieux ainsi ! Depuis le confinement, en plus du transfert d'appel du téléphone de l'école sur mon portable, j'avais dû aussi donner mon numéro perso à tous les parents. Et ils ne l'ont pas effacé ! Et les mails ? me direz-vous. Internet ne fonctionne pas bien pour plusieurs familles dans nos campagnes, qui ne sont pas non plus bien équipées. Les échanges ne se font pas facilement. Et, chez moi, l'ordinateur est familial, donc pas souvent disponible. Que prévoyez-vous pour nous ?

Pas non plus l'allègement de nos tâches de directeurs. Ni l'apparition de jour(s) de décharge supplémentaire(s) en ce début d'année. Pour moi, 1 seul jour (donc 6h) jusqu'au 23 novembre, pour mettre à jour ONDE, vérifier tous les documents de rentrée, mettre à jour les PPMS (Ah, encore un nouveau modèle cette année, 4 fois en 4 ans, bon rythme!), préparer les élections, trier et répondre aux mails, aux enquêtes, préparer les réunions, les évaluations nationales, les APC, les projets (Ah non, pas le temps), gérer les emplois du temps des AESH, (...). En 2 semaines et 3 jours, j'ai dû prendre sur mon temps perso environ 15h pour avancer tout ça. (Je ne peux malheureusement ni décaler toute la paperasse de rentrée, ni les élections - ni d'ailleurs les simplifier s'il n'y a qu'une liste - après mon deuxième jour de décharge).

Pas non plus la gestion d'un enfant violent à l'école, ni la réduction du temps que les aides mettent à se mettre en place (depuis 1 an, on en a eu des blessés et des larmes à cause d'un enfant de 4 ans), mettant tout le monde en difficulté, et à bout de nerfs et de fatigue, perturbant les apprentissages de tous les enfants, créant des conflits avec les familles. Au passage, quelle amélioration des conditions de travail des AESH, avec maintenant 3 ou 4 élèves parfois chacune !

Vous n'êtes pas prêts non ! Et vous ne nous aidez pas !

Mais nous devons faire avec (ou plutôt sans), nous adapter sans cesse, nous démultiplier, endosser plusieurs casquettes, toujours plus nombreuses, nous plier aux ordres (même s'ils sont contradictoires), nous débrouiller, cumuler les heures, rester patient, souriant, bienveillant, arrangeant, disponible, et bien entendu, nous occuper de nos élèves et de la préparation de la classe !

Ah, j'oubliais ! Nous devons aussi nous taire. Mais ce soir, je n'en ai pas envie. Je ne trouve pas le sommeil.

Je suis en colère. Et après 2 semaines, je suis épuisée.

Une directrice dans la galère

Plan Français : les constellations en questions

Le déploiement du nouveau cadre de formation continue des enseignant-es du primaire se poursuit à cette rentrée. La mise en place du « plan français » s'ajoute à celle du « plan math » initiée à la rentrée 2019. Le « plan français » est défini par des orientations et un cadre qui ont été annoncés par le courrier 2020-004 du 05 mars 2020, signé, pour le ministère, par le DG de l'enseignement scolaire, et adressé aux recteurs-trices et IA-DASEN.

Prétextant d'une nécessité de réformer les dispositifs de formation, en mettant l'accent sur la formation par les pairs, ce sont les orientations du ministre qui structurent ce plan. Après les mathématiques, l'accent est mis ici sur le français, renforçant le poids des fondamentaux. Les évaluations nationales standardisées sont mises au cœur du dispositif. Les références théoriques et didactiques, citées en fin du guide, opèrent un tri partiel dans les savoirs sur l'école. La mise sous tutelle hiérarchique des enseignant-es comme des formateurs-trices, est affirmée.

Ce plan français a des répercussions sur l'utilisation des 18 heures d'animations pédagogiques, interroge sur les modalités pratiques de mise en œuvre notamment sur le temps de vacances et sur les éventuelles incidences sur le droit à participer aux réunions d'information syndicale... Comment mettre en place une formation sur 6 ans si les équipes ne sont pas stables ? Comment les CPC, déjà bien surchargés, vont-ils pouvoir mener ces formations ?

Formation en constellation ?

Chaque enseignant-e de la « constellation » sera jugé-e par ses pairs qui l'observeront en situation de classe. Un retour se fera sur la pratique de classe de chacun. Au bout des 6 ans, chaque enseignant-e de la « constellation » pourra ainsi s'être évalué-e et donc être théoriquement mieux formé-e grâce à ses pairs. Sur le papier, cette nouvelle organisation de la formation continue devrait permettre un complément de formation tous les 6 ans. En réalité, on nous propose une formation au rabais.

D'origine scandinave, ce type de formation arrangée à la sauce Blanquer s'appuie une fois de plus sur une vision étriquée de l'enseignement qui passe par une infantilisation des enseignant-es et un pilotage vertical en prenant pour seule référence les guides ministériels multicolores. La liberté pédagogique n'existera plus ou sera réduite à peau de chagrin, à savoir la liberté de faire comme le ministère veut.

Peut-on imposer à un collègue d'intégrer une constellation ?

OUI, sur la base de l'article L 912-1-2 du code de l'éducation, et sur celle du courrier de la Dgesc "la formation continue est obligatoire pour chaque enseignant".

Avec ce plan, les constellations sont formées sous la responsabilité de l'IEN. Les enseignant-es sont donc désigné-es autoritairement. Le projet impose « d'offrir à tous les professeurs des écoles 5 jours de formation en mathématiques et 5 jours en français, tous les 6 ans ».

Néanmoins, comme dans tous les domaines, des capacités de négociation doivent pouvoir permettre de prendre en compte des situations particulières.

Les collègues peuvent-ils refuser la visite du CPC ?

NON, d'une part ces visites sont incluses dans le schéma de formation et d'autre part l'article 23 du Décret n°90-680 du 1 août 1990 relatif au statut particulier des PE

L'administration peut-elle imposer une méthode pédagogique ?

La liberté pédagogique des enseignant-es reste pleine et entière.

- Concernant la définition des objets de travail : Le guide énonce que « Le choix du thème de travail est déterminé par décision collégiale des professeurs et s'appuie sur les besoins (des élèves, des professeurs, de l'institution) et des attentes. ». Le ministère reconnaît aux enseignants leur professionnalité, promeut leur réflexion collégiale et les responsabilise dans la dynamique de formation ». Les collègues d'une constellation peuvent s'appuyer sur cette dimension pour définir collectivement leurs objets de travail.
- Concernant les méthodes imposées : le guide précise « Si des apports théoriques peuvent aider, ils ne sont pas dispensés a priori mais convoqués en réponse à des besoins », ce qui permet de situer ces « apports » comme des ressources, et non des obligations.

Peut-on récupérer le temps de RIS sur les animations pédagogiques labellisées "Plan Français" ?

OUI, la circulaire n° 2014-120 du 16-9-2014 reste en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par cette circulaire quant aux modalités de récupération des heures de RIS. Par conséquent, si les constellations sont prises sur le volume de 18h d'animations pédagogiques, alors les heures de RIS peuvent bien évidemment être déduites sur ce temps.

108 heures : halte à la remontée des tableaux

Le ministère a confirmé au SNUipp-FSU en groupe de travail, que les équipes d'école n'étaient plus tenues de faire remonter les tableaux d'organisation des « 108 heures » réclamés encore, comme à l'habitude, par les circonscriptions.

La nouvelle circulaire sur la direction d'école parue au BO du jeudi 27 août indique que « les directeurs d'école ont, avec les équipes pédagogiques, la pleine responsabilité de la programmation et de la mise en œuvre des 108 heures dans le respect de la répartition réglementaire ». Une exigence de libre organisation portée depuis longtemps par la profession et le SNUipp-FSU. Il semblerait que les 18h de temps d'animation pédagogique restent cependant bien de la responsabilité de l'IEN et de l'équipe de circonscription et que les 6 h de conseils d'école soient incompressibles. Resterait donc 84 h à la libre organisation des équipes.

Plus de tableau !

Une mesure qui restera à concrétiser dans un décret portant sur les obligations de service. En attendant, il n'est plus nécessaire de faire remonter les traditionnels tableaux réclamés par les circonscriptions pour en rendre compte. Le ministère, interrogé par le SNUipp-FSU en groupe de travail direction d'école sur le sujet, l'a confirmé.

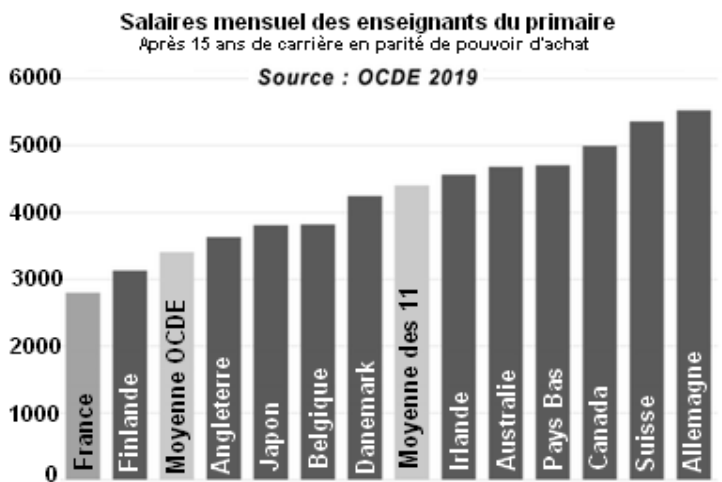
Salaires : le concret c'est pour quand ? *Écarts avec le second degré*

À la veille d'un « Grenelle », dont l'enveloppe n'est pas à la hauteur du vocable utilisé, et alors que « l'observatoire des rémunérations », lancé par le Ministre, fête ses deux ans, le SNUipp-FSU fait le point sur la réalité des salaires enseignants.

Bilan social, notes de la DEPP, rapports de l'OCDE... les documents s'accumulent et dressent tous un état des lieux alarmant des salaires enseignants en France. Le pouvoir d'achat des enseignantes et enseignants de l'Hexagone est en baisse, ce qui les fait dégringoler sur l'échelle sociale. Alors que le Ministre communique sur le « Grenelle » à venir, le SNUipp-FSU rappelle quelques chiffres et comparaisons qui ne sont surement pas inconnus de « l'observatoire des rémunérations » annoncé par le ministre si tant est qu'il n'ait jamais existé, mais qui doivent maintenant aboutir à des décisions concrètes.

Les PE français en comparaison de leurs homologues des pays de l'OCDE

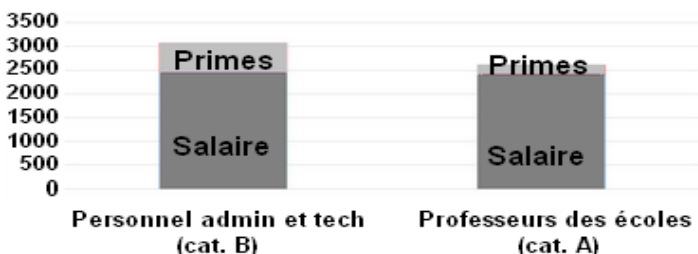
Malgré un nombre d'heures de classe supérieur et des effectifs plus importants, les enseignantes et enseignants français touchent en moyenne 37 % de salaire en moins que la moyenne des onze pays comparables au bout de 15 ans d'exercice et 23% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE.



Rémunérations inférieures aux autres cadres de la Fonction publique

Pourtant classés en catégorie A, les enseignantes et les enseignants perçoivent des rémunérations très inférieures à celles des autres cadres de la Fonction publique. En raison d'indemnités qui constituent plus de 30% de leur rémunération, certain-es agent-es classé-es en catégorie B ont une rémunération moyenne supérieure à celle des PE.

En comparaison les primes et indemnités des enseignantes et des enseignants du 1er degré constituent 7% de leur traitement. Ainsi un brigadier de la police nationale, fonctionnaire de catégorie B, gagne en moyenne 2 777 euros quand la moyenne des PE se situe à 2 404 euros.



Depuis 1990, les PE sont recruté-es au même niveau que celui des professeur-es certifié-es. Ce même niveau de recrutement affichait l'ambition d'une égale reconnaissance du métier enseignant.

Mais la différence de rémunération existe toujours : elle s'explique par un régime indemnitaire plus important dans le second degré, par l'ajout d'heures supplémentaires (quasi-inexistantes dans le 1er degré) et par un accès à la hors classe qui est resté longtemps nettement plus favorable.



Et par rapport au SMIC ?

Alors que le métier de professeur des écoles n'est accessible qu'à partir de bac+5, un-e enseignant-e débutant-e ne touchera en premier salaire que 1,21 fois le SMIC (soit 1 480 euros net). Il ou elle devra attendre 6 années de carrière pour toucher 1,5 fois le SMIC, et environ 20 années de carrière pour toucher 2 fois le SMIC.

Et pour les femmes ?

Alors que l'égalité salariale est garantie par le statut de la Fonction publique, on constate des écarts significatifs entre les femmes et les hommes. Dans le premier degré, le salaire net des hommes est ainsi supérieur de 11% à celui des femmes.

Et c'est bien le déroulement de carrière (rythme de passage au sein de la classe normale, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) qui est déterminant. L'écart salarial s'accroît ainsi de quinze jours de salaire en début de carrière jusqu'à plus d'un mois et demi de salaire en fin de carrière.

Et pour les AESH ?

Grand-es oublié-es des annonces, les AESH sont pourtant plus de 100.000 dans les écoles ce qui représente un tiers des effectifs enseignants. Les AESH peuvent prétendre à un CDI, au bout de 6 ans de CDD, mais à ce jour il n'existe aucun statut de fonctionnaire pour ces fonctions pourtant indispensables dans cette école dite inclusive. Leur grille salariale compte 8 échelons et le salaire maximum est de 1 390 euros net au 8ème. Actuellement, plus de 96 % des AESH sont en temps incomplet, souvent de 24h (61 % d'un temps complet) se traduisant par des salaires nets mensuels compris entre 750 et 850 euros.

La revalorisation des enseignantes et enseignants du 1er degré et des AESH doit maintenant se concrétiser ! Le SNUipp-FSU réclame une revalorisation qui soit déconnectée du dossier des retraites, en agissant sur la grille des salaires avec un accès pour toutes et tous aux indices terminaux du corps des PE et une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Il s'oppose à toute contrepartie ou prime au mérite, et réclame le maintien du pouvoir d'achat en augmentant fortement la valeur du point d'indice. Une première étape d'un vrai « Grenelle », ce serait 300 € par mois dès maintenant et une réelle égalité entre les femmes et les hommes.



Des moyens pour les RASED : une urgence !

Communiqué de presse Paris, le 2 octobre 2020

Les organisations FCPE, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'Action, Sud Education, SNPI-FSU, AFPEN, AGSAS, FNAME, FNAREN, organisations syndicales et associations professionnelles membres du Collectif National RASED tiennent à alerter l'ensemble de la communauté éducative quant aux orientations ministérielles concernant la difficulté scolaire, particulièrement en cette rentrée. La diminution des moyens alloués aux RASED et les fondements idéologiques qui régissent la gouvernance actuelle de l'Éducation Nationale ne font qu'aggraver la souffrance au travail et privent les élèves des aides nécessaires.

Depuis des années, les effectifs d'enseignant-es spécialisé-es se réduisent, les psychologues demeurent en nombre insuffisant, les réseaux d'aide sont incomplets ou inexistantes, les départs en formation sont bien trop rares pour répondre aux besoins du terrain, les missions sont détournées ou empêchées ...

Cette réalité qui s'assombrit chaque année davantage, tend à nous faire disparaître du paysage scolaire, petit à petit. De plus en plus de collègues ont un contact lointain ou plus de contact du tout avec un RASED. De fait, le travail de complémentarité professionnelle tellement nécessaire face à la difficulté scolaire ne peut plus se faire. Nous assistons à une destruction organisée et pernicieuse de ce dispositif.

Pourtant les RASED sont encore là! Et aujourd'hui, il faut faire entendre leur voix avant qu'il ne soit trop tard.

La mobilisation doit être générale face à la mise en péril de l'école publique que vivent les élèves, leur famille et les professionnels dans leur quotidien. Dans cet objectif, il faut obtenir un plan d'urgence pour l'école dans lequel s'inscrirait le renforcement des RASED.

Cette rentrée particulière exacerbe encore davantage les contradictions entre les discours et les situations réelles. Alors même que les RASED auraient dû avoir une place renforcée pour assurer l'accompagnement des élèves les plus fragiles, mais aussi l'écoute des familles et le soutien aux équipes. Des postes d'enseignant-es spécialisé-es et de psychologues ont encore été supprimés ou demeurent vacants. Les moyens d'action des réseaux d'Aides continuent à se réduire.

Parce que nous défendons une certaine idée de l'école, celle d'une école publique qui lutte contre les inégalités, aide à devenir autonome, responsable et épanoui-e, refuse la standardisation et la normalisation dictées par les évaluations nationales, nos organisations revendiquent l'urgence à se mobiliser pour notre école. Nous demandons davantage de moyens en postes et en formation. C'est en effet ainsi que les RASED pourront jouer un rôle majeur pour une véritable école inclusive.

C'est pourquoi nos organisations, membres du collectif nationale Rased, appellent à une mobilisation forte et continue sur tout le territoire.

Réforme du CAPPEI

Le SNUipp-FSU a participé au 4ème groupe de travail sur le CAPPEI, le lundi 14 septembre, consacré plus particulièrement à la certification par VAE.

Tout d'abord, le SNUipp-FSU a appuyé une contribution des formateurs INSPE qui reprend les points que nous avons soulevés lors des GT précédents. En effet, tous les doutes ne sont pas levés sur la place de la VAE (VAE : validation des acquis de l'expérience) dans la certification. Le SNUipp-FSU a rappelé qu'il n'est pas opposé à la VAE mais aussi qu'il est attaché à une vraie formation continue de qualité inscrite dans la durée. Pour nous, la VAE est une 2ème voie d'accès au CAPPEI, qui nécessite des garanties et des modalités bien cadrées.

La circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI sera accompagnée de deux livrets : le livret 1 permettant de vérifier la recevabilité des candidat.es à la VAE, le livret 2 sera l'outil d'évaluation et de validation. Le SNUipp-FSU a demandé qu'une séquence d'observation se fasse, dans l'idée de l'épreuve 1 du CAPPEI. Cette proposition nous a permis de rappeler une nouvelle fois notre volonté de conserver la formation longue du CAPPEI comme prioritaire.

L'ensemble des participant.es au GT sont d'accord sur le fait que les situations sont différentes entre PE et PLP par exemple, tant en SEGPA qu'en EREA. Mais cela ne doit pas empêcher un suivi de l'enseignant.e par un.e pair.e ou un.e formateur.trice de l'INSPE. A aucun moment, il ne s'agit de mettre en difficulté les collègues, mais au contraire d'avoir un accompagnement par un tiers. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a demandé que le jury soit composé de quatre personnes comme dans l'oral du CAPPEI pour donner un caractère « solennel » à cette passation.

Le SNUipp-FSU est aussi intervenu pour rappeler qu'il est nécessaire que les besoins en formation, les départs et le contenu des stages MIN soient présentés lors d'une instance académique ou nationale. Même si la loi de transformation de la Fonction publique existe avec toutes ses régressions, il s'agit pour nous de conserver des lieux de débats et de revendications pour garantir aux collègues une formation de qualité avec un traitement équitable.

Toutes les organisations syndicales n'ont pas défendu les mêmes demandes que la FSU, certaines faisant de la VAE l'alpha et l'oméga de la certification au détriment d'une formation ambitieuse, inscrite dans la durée. L'administration va donc arbitrer et les textes revus (décret, arrêtés ...) seront présentés au CTMEN du 30 septembre.

Tout au long des GT, le SNUipp-FSU a défendu une formation à même de répondre aux attentes et besoins des collègues tout en rappelant ses mandats : augmentation de la durée de formation, maintien d'une formation inscrite à l'INSPE, nécessité de conserver l'adaptation scolaire dans le cadre de formation, ... C'est ainsi qu'il a obtenu le maintien du droit aux MIN pour les collègues titulaires de la certification ainsi que la nécessité de justifier de 5 années d'ancienneté dont 3 sur un poste spécialisé avant de postuler à une VAE.

La DGESCO a conclu en nous informant que tous les budgets de formation n'étaient pas consommés dans les académies et qu'au regard des départs en MIN non effectués dans l'ensemble des académies, un GT spécifique à cette question aura lieu après le CTMEN.



Non à la journée de carence

Dans un courrier commun les organisations syndicales s'adressent ensemble à la ministre pour réclamer l'abrogation de la journée de carence.

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous alerter sur un certain nombre de demandes immédiates dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Concernant le jour de carence, nous nous étions adressés à plusieurs reprises au précédent gouvernement. Ces interventions avaient conduit à une suspension de ce dispositif de fin mars à début juillet. De manière incompréhensible, ce dispositif a été rétabli le 11 juillet. L'argument de la « lutte contre l'absentéisme » qui semble être la justification de cette mesure est totalement erroné, plusieurs études et évaluations ont démontré que le jour de carence ne réduit pas le nombre de jours d'absence au global, un report s'effectuant sur des arrêts plus longs. Cette mesure génère un report du recours aux soins, ce qui est délétère pour la santé de l'agent.e, coûteux pour la sécurité sociale et peut favoriser la transmission des pathologies, en particulier en situation épidémique. En tant qu'incitation à se rendre au travail malgré des troubles somatiques ou psychiques, elle envoie un message à contre-courant des préconisations sanitaires les plus élémentaires devant inciter les agent.e.s, au moindre symptôme, à consulter et pour la COVID-19 à se faire dépister. Elle contrevient ainsi à la prévention de l'épidémie puisqu'elle est une incitation à minorer tout symptôme, y compris de la COVID-19, afin d'éviter le prélèvement d'une partie du traitement. Nous vous demandons donc l'abrogation définitive du jour de carence et, dans l'immédiat, la prolongation de sa suspension.

Ensuite, l'absence de reconnaissance de l'imputabilité au service du fait d'avoir contracté la COVID-19 est contre-productive pour favoriser l'engagement des agent.e.s pour le service public. Pendant cette période épidémique, les agent.e.s ont priorisé l'exercice de leurs missions de service public au péril de leur santé et même de leur vie. La reconnaissance attendue, c'est au moins de leur faciliter les voies d'accès à leurs droits. Prévoir l'imputabilité au service du COVID-19 est indispensable pour maintenir cet engagement, ce d'autant que plus selon les dernières données, les nouvelles contaminations s'effectuent en particulier en milieu professionnel.

Afin de prévenir un nouveau développement de l'épidémie, nous vous demandons que, conformément aux termes de la circulaire du Premier Ministre du 1er septembre 2020, les employeurs assurent effectivement la fourniture de masques en quantité suffisante pour tous les agent.e.s de tous les versants.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessité de convoquer régulièrement les CHSCT dans tous les services et administrations, et vous rappelons notre opposition à leur suppression, dénoncée par l'ensemble des organisations syndicales.

Accès aux résultats du mouvement départemental et académique

Le SNUipp-FSU a été destinataire, d'un mail du DGRH du ministère, concernant notre exigence de communication des listes nominatives des personnels aux organisations syndicales.

Une note va être adressée aux recteurs et aux DASEN pour que les listes nominatives des personnels soient mises à la disposition des organisations syndicales représentées au sein du comité technique académique.

Ces listes seront adressées aux OS en novembre, dans un format en permettant le traitement, après stabilisation des effectifs issus de la dernière rentrée scolaire.

Nul doute que les démarches du SNUipp-FSU engagées, au plan national et départemental, depuis juin dernier, avec courriers au ministère, aux recteurs et aux DASEN et saisine de la CADA, ont permis de faire respecter le droit des organisations représentatives au premier rang desquelles le SNUipp-FSU, en faisant plier le ministère sur ce point. Nous continuons d'intervenir afin de pouvoir à nouveau siéger en CAPD pour l'étude du mouvement. Notre accompagnement des collègues pendant cette phase très importante de la carrière est nécessaire tant au niveau de l'efficacité que de la transparence.



Urgence pour les services publics

Communiqué FSU - les Lilas, le 25 septembre 2020

Alors que l'épidémie progresse et que de nouvelles mesures sanitaires ont été prises dans certains territoires, la FSU dénonce le fait que les services publics ne fassent pas l'objet d'adaptations particulières à la reprise de l'épidémie. Or, avec 20% de l'emploi en France et l'accueil de nombreuses usager-es, élèves et étudiants, ils sont un enjeu majeur en termes de circulation et de regroupement de personnes. La puissance publique a un devoir particulier de protection de ses personnels, de ses usager-es et de l'ensemble de la population. .../

Comment comprendre, en particulier, qu'élèves, étudiant-es et personnels continuent d'être entassés dans les lieux scolaires (y compris les cantines, donc sans masques) sans mesure supplémentaire. La FSU demande que davantage d'adultes soient recrutés et affectés dans les lieux scolaires et universitaires, ce qui permettrait une surveillance renforcée des gestes barrière, d'assurer nettoyage et désinfection des lieux, etc. Elle demande aussi que des enseignant-es supplémentaires, en particulier celles et ceux qui sont toujours en liste complémentaire, soient recrutés et affectés, pour permettre un desserrement au moins partiel de la pression due à des effectifs de classe trop lourds. Elle demande que les équipes pluriprofessionnelles soient renforcées. .../

Les premiers jours de l'année scolaire laissent déjà les personnels en état de fatigue et de tension extrême. Non pas qu'ils et elles rejettent les mesures sanitaires, elles sont nécessaires. Mais ne pas reconnaître que les conditions d'exercice des missions sont rendues plus difficiles par la crise sanitaire, prétendre que « tout est normal » et que tout peut fonctionner comme si de rien n'était relève du déni de réalité et confine à un mépris des missions des personnels qui doit impérativement cesser.

Intégralité de l'article : <https://fsu.fr/urgence-pour-les-services-publics/>

Allongement du congé paternité : un premier pas vers plus d'égalité

La FSU acte positivement la décision du gouvernement d'allonger le congé de paternité et d'accueil du jeune enfant, le passant de 14 jours à 28, mais dont seulement 7 jours seront obligatoires, à compter du 1er juillet 2021. Cet allongement était l'un de ses mandats de longue date.

Allonger le congé paternité, c'est permettre de mieux répartir la charge mentale, les tâches domestiques et éducatives entre les deux parents. En effet, l'inégale répétition de ces tâches au sein des couples est une réalité attestée par nombres d'études. L'arrivée des enfants ne fait que creuser cet écart. Permettre à l'autre parent de prendre toute sa place dès la naissance de l'enfant pourrait faire évoluer cet état de fait.

Plus l'autre parent passera de temps à prendre soin de son enfant, à essayer de le comprendre, de l'écouter, de l'aider, à jouer avec lui, plus le lien d'attachement se renforcera et plus la construction sociale genrée, qui entretient l'idée qu'il y aurait un lien mère/enfant plus fort, pourra être déconstruite.

Enfin, l'allongement du congé paternité et d'accueil du jeune enfant est un dispositif favorable à une plus grande égalité professionnelle. Si les femmes continuent d'assumer la majorité du travail parental, les employeurs persisteront à considérer toutes les femmes comme moins investies au plan professionnel, parce que devant être remplacées pendant leur congé maternité ou parental, ou étant plus souvent absentes. L'allongement du congé paternité et d'accueil du jeune enfant permettra une reconnaissance dans la société, comme dans les lieux de travail de la responsabilité et l'engagement des pères et du deuxième parent. Il participera donc au desserrement du temps global des femmes beaucoup plus contraint que celui des hommes du fait des nombreuses tâches dont elles ont toujours la charge.

Pour la FSU, cette annonce est une étape importante dans la lutte pour l'égalité effective des droits entre les femmes et les hommes mais la France reste derrière plusieurs pays européens comme la Norvège où le 2ème parent a droit à 15 semaines en percevant l'intégralité de son salaire ou encore l'Espagne où il est passé de 5 à 8 semaines là aussi avec intégralité du salaire.

Le combat pour une égalité effective des droits entre les femmes et les hommes est loin d'être fini. Pour cette raison, la FSU continuera de mobiliser les agent-es pour revendiquer une égalité réelle entre les Femmes et les Hommes.

Elle interviendra dans toutes les instances de la Fonction publique pour faire progresser l'égalité professionnelle (avancement, déroulement de carrière, rémunération, lutte contre les violences sexuelles et sexistes...).

La FSU porte aussi haut et fort la nécessité d'un grand service public de la petite enfance et de la dépendance.

Les Lilas, le 29 septembre 2020

Rupture conventionnelle

Une note de cadrage DGRH en date du 9 juillet 2020, vient enfin préciser les modalités de mise en œuvre de la rupture conventionnelle au ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Les rectorats et les DSDEN n'ont donc plus aucune raison de ne pas répondre aux demandes des collègues.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4526>

Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école 2020-2021

Les candidatures doivent être adressées sur l'imprimé idoine à l'IEN de votre circonscription pour le 9 octobre 2020 au plus tard.

Le retour des dossiers, après avis de l'IEN, est attendu pour le 16 octobre au plus tard à la division des ressources humaines et de la vie des élèves (DRHVE).

Les entretiens devant la commission départementale se dérouleront au cours des mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021.

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4546>
imprimé et conseils pour préparer l'entretien

Campagne SFT 2020-2021

Pour la huitième année consécutive, il faut remplir un dossier SFT (supplément familial de traitement) à retourner avant le 26 octobre, même si votre situation familiale n'a pas changé. Nous désespérons de voir le Rectorat de Bordeaux, un jour, accéder à notre demande de ne faire remonter que les changements dans la situation familiale, au lieu de tout renvoyer à chaque fois... Nos commentaires sont les mêmes que les années précédentes :

- passer encore du temps à communiquer des données que notre administration possède déjà
- éloigner les centres de gestion du lieu de vie des agents (nous sommes gérés par la plateforme de Bordeaux)

Nous vous conseillons de faire une photocopie de vos documents remplis et de la garder précieusement pour l'année prochaine, vous gagnerez du temps

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4550>
Note de service et documents

CAFIPEMF 2021 (rappel)

Qui peut s'inscrire ?

- Les instituteurs ou professeurs des écoles justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet ou leur équivalent.

Quand s'inscrire ?

- jusqu'au 7 octobre 2020 - 12h00

+ sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article4558>

Agenda

Nous y étions :

14-15-16 septembre

- CN à Paris

Mardi 22 septembre

- CHSCT

Mercredi 23 septembre

- GT direction

Vendredi 25 septembre

- CDFD FSU

Nous y serons :

Vendredi 6 novembre

- CS

Jeudi 12 novembre

- CTSD

Vendredi 13 novembre

- CDEN

18 et 19 novembre

- CN

**GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale*

Septembre - Octobre : dates importantes

- **Septembre** : Constituer son dossier pour partir en retraite
- **Octobre** : Dépôt du sujet de mémoire CAFIPEMF
- **Octobre** : Retour du dossier SFT (supplément familial de traitement)
- **Octobre** : Dépôt du dossier Liste aptitude direction

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article3902>

Mardi 13 octobre - 17h00

- Ris Périgueux (à la Bourse du Travail)

Jeudi 15 octobre - 17h00

- Ris Le Bugue (à l'école élémentaire)

Jeudi 5 novembre - 17h00

- Ris Ribérac (à l'école maternelle)

Mardi 10 novembre - 17h00

- Ris Beynac (salle polyvalente)

Mardi 24 novembre - 17h00

- Ris Terrasson (école élémentaire Jacques Prévert)

Mercredi 25 novembre - 14h00

- Ris Spéciale direction à Périgueux (à la Bourse du Travail-26 rue Bodin)

D'autres RIS sont en préparation. Elles auront lieu après les vacances de la Toussaint

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats Capd (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats Capn (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats Capd (en mars)

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- 2ème phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ÉCOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ÉCOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n° : 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214